

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE LA MAYENNE

Assemblée Générale du 22 septembre 2022 – n° 06\_2022

**PROJET DE VENTE D'UNE PARCELLE A SAINT BERTHEVIN AUX CYLCES CESBRON**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 17 heures 30, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

<b>Membres élus en exercice</b>	<b>: 36</b>
<b>Membres élus présents</b>	<b>: 20</b>
<b>Membres élus excusés</b>	<b>: 16</b>
<b>Quorum</b>	<b>: 19</b>

**Membres élus présents :**

Mmes Virginie Hochart, Cécile Legrand-Theil et Camille Moquet.

MM. Raphaël Alexandre, David Blanchard, Jérôme Chaplet, Claude Daniel, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Maxime Séché, Konthirith Tek, Christophe Terrien et Samuel Tual.

**Membres élus excusés :**

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Nathalie Planchais.

MM. Emmanuel Adam, Erwan Coatanea, Bernard Fort, Eric Fouassier, Loïc Granger, Guillaume Gruau, Norbert Montembault, Bruno Rigouin, Nicolas Rousseau, Philippe Royer et Vincent Seyeux.



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les explications concernant le projet de vente de la parcelle à Saint Berthevin par la CCI de la Mayenne ont été données lors de l'Assemblée Générale.

Il s'agit d'un terrain nu d'une surface de 3981 m<sup>2</sup>, situé en façade du magasin Leroy Merlin, boulevard des Loges – 53940 Saint-Berthevin, désigné AS 474, et dont les plans de zonage cadastral et de division sont annexés aux présentes.

La cession de la parcelle serait réalisée au profit de Cycles Cesbron Laval (Véloland) pour un prix de 242 841 € HT (61 € HT du m<sup>2</sup>).

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de cette délibération,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 5 septembre 2022,

## L'ASSEMBLEE GENERALE

- Décide la cession de cette emprise au profit de Cycles Cesbron Laval pour un prix de 242 841 € HT ;
- Autorise le Président, Eric HUNAUT, à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer l'acte de vente ;

**Pour : 20**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Copie certifiée conforme, le 22 septembre 2022

**Le Président,**



**Eric HUNAUT**

**Le Secrétaire,**



**Frédéric DEVINEAU**